



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-deuxième session

Rome, 18 -22 juin 2007

RAPPORT QUADRIENNAL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION: RAPPORT SOUMIS PAR LE COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL DE LA FAO

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), lors de la reprise de la session d'organisation en mars 1999, a invité le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à « transmettre au Conseil, tous les quatre ans, à compter de 1999, un rapport établi par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, mettant l'accent sur ses liens avec le suivi coordonné intégré des grandes conférences des Nations Unies et réunions au sommet assuré par le système des Nations Unies » (Décision 1999/212 du 25 mars 1999, Conseil économique et social des Nations Unies).
2. À sa cent vingt-quatrième session (Rome, 23-28 juin 2003), le Conseil a examiné et approuvé un Rapport soumis par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale au Conseil économique et social des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil de la FAO sur les progrès réalisés dans l'application du plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Le rapport faisait état de la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* et des décisions du Comité relatives aux deux séries d'analyse (2000 et 2002), telles que présentées dans le Rapport du Comité au Conseil, et des observations du Conseil y afférentes, telles que présentées dans les rapports du Conseil.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. Le présent rapport quadriennal fait état des décisions du Comité relatives aux deux séries d'analyse (2004 et 2006), telles que présentées dans les rapports du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et du Conseil y afférents. L'élément marquant de la trentième session (2004) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale a été l'adoption de directives volontaires pour appuyer l'application progressive du droit à une alimentation appropriée, dans le contexte de la sécurité alimentaire au niveau de chaque pays¹. Comme prévu dans l'Objectif 7.3 du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (1996), un Forum spécial a été organisé à l'occasion de la trente-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, en 2006, pour évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et procéder à l'examen à mi-parcours de la situation en ce qui concerne l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées avant 2015. Ce Forum spécial devrait compter avec la participation active des gouvernements, des organisations internationales compétentes et des acteurs de la société civile².

II. COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

CL 127/10 – RAPPORT DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (Rome, 20-23 septembre 2004) (paragraphe 11 à 17; 23 à 26)

11. Le Comité a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation sur la base du document CFS:2004/3 Il a noté que ce document avait été rédigé à partir d'informations contenues dans les rapports de 33 pays, de l'Union européenne (UE), représentant ses 25 États Membres, de trois organismes du système des Nations Unies et de deux organisations internationales, selon le modèle de rapport révisé qui avait été approuvé et recommandé par le Conseil de la FAO à sa cent vingt-cinquième session. Le Comité a souligné la nécessité d'accroître le nombre de rapports, afin que le rapport de synthèse soit plus représentatif de tous les pays.

12. Le Comité a réaffirmé sa préoccupation devant l'extrême lenteur des progrès accomplis, au niveau mondial, afin de réduire le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation. Il a reconnu que les efforts déployés actuellement pour lutter contre la faim étaient importants, tout en restant insuffisants. Il a également invité à donner une réponse adéquate aux défis que pose la lutte contre la pauvreté et la faim et à donner la preuve d'une ferme volonté politique, afin d'assurer la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et de la Déclaration du Millénaire.

13. La délégation du Brésil a fait savoir au Comité qu'à l'invitation du Président brésilien Luis Inacio Lula da Silva, des représentants de plusieurs pays, y compris des chefs d'État et de gouvernement et des représentants d'organisations internationales, avaient participé à un « Sommet des dirigeants mondiaux pour une action contre la faim et la pauvreté », tenu au Siège de l'ONU, à New York, le 20 septembre 2004. L'Ambassadeur du Brésil a précisé que l'objectif de cette réunion était de mobiliser l'attention internationale et la volonté politique pour relever les défis posés par la lutte contre la faim et la pauvreté et de rechercher des mécanismes novateurs de financement du développement.

14. Le Comité a exprimé sa préoccupation devant les résultats inégaux obtenus par les pays dans la lutte contre la pauvreté et la faim et la réalisation d'objectifs convenus au niveau

¹ Le rapport du Président et des détails sur les directives volontaires peuvent être consultés à l'adresse suivante <ftp://ftp.fao.org/unfao/bodies/council/cl127/J3345e1.pdf>.

² Appendice E du document du Conseil CL 131/6: Synthèse du Président- Conclusions des débats du Forum spécial (<ftp://ftp.fao.org/unfao/bodies/council/cl131/j8689e.doc>).

international. Il a noté avec satisfaction que la plupart des pays ayant adopté des politiques rationnelles et mis en place des infrastructures institutionnelles et matérielles solides avaient réussi à assurer la croissance économique et à atténuer la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le Comité a regretté que certains pays n'aient accompli aucun progrès et que, dans d'autres, la situation de la pauvreté et de la faim soit même en voie de détérioration. À cet égard, le Comité a souligné à nouveau l'importance fondamentale d'un environnement politique, social et économique porteur et d'une utilisation durable des ressources naturelles pour la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

15. Le Comité a souligné que l'amélioration de la sécurité alimentaire passait obligatoirement par l'amélioration des conditions économiques générales et de la croissance agricole en particulier et a reconnu que pour lutter efficacement contre la faim, il fallait adopter une approche polyvalente et associer à cet effort toutes les parties prenantes. À cet égard, le Comité a insisté sur l'importance d'une approche holistique pour la mise en oeuvre des sept engagements du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Il a rappelé que la lutte contre la faim était principalement du ressort des gouvernements nationaux. Le Comité a fait remarquer que la bonne gouvernance et un contexte national porteur étaient des éléments essentiels pour l'accélération du développement et la lutte contre la pauvreté et la faim. Il a également noté que des progrès dans ces domaines devraient être facilités par un environnement international favorable. Le Comité a également souligné la nécessité d'accroître l'aide publique au développement, de réduire les subventions à l'exportation et le soutien interne à l'agriculture entraînant des distorsions commerciales et de réduire le fardeau de la dette des pays en développement. Le Comité a mis en relief l'importance de l'aide alimentaire, notamment dans les situations d'urgence, mais a souligné qu'il n'était pas possible d'éradiquer de façon durable la faim rien qu'avec l'aide alimentaire. Le Comité a également rappelé qu'il importait de renforcer la coopération aux niveaux sous-régional et régional dans la lutte contre la faim. Le Comité a insisté sur la nécessité d'accorder une attention accrue au renforcement de la coopération Sud-Sud.

16. Plusieurs délégués, rappelant que les chefs d'État et de gouvernement participant au Sommet mondial de l'alimentation et au Sommet mondial pour le développement durable avaient reconnu que le développement rural était essentiel au développement durable et à l'éradication de la pauvreté, ont souligné que l'agriculture durable ne suffisait pas à elle seule à lutter contre toutes les causes sous-jacentes de la pauvreté rurale, de la faim et de la dégradation de l'environnement. Ils ont fait remarquer avec préoccupation que les questions de sécurité alimentaire et de développement rural n'étaient pas prises en considération de façon adéquate dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté établis pour de nombreux pays et qu'il y avait une interface insuffisante entre les politiques et les programmes concernant l'agriculture et ceux ayant trait à la gestion de l'eau et à la biodiversité. À cet égard, le Comité a souligné qu'il ne fallait pas se limiter à suivre les progrès réalisés en matière de lutte contre la faim, mais qu'il fallait également suivre les effets des politiques et de toute une série d'initiatives de développement au niveau national, prenant la forme de projets et de programmes.

17. Le Comité a formulé les recommandations suivantes:

Suivi de la part de la FAO:

- réaliser des études analytiques sur les pays qui réussissent à lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, de façon à tirer des enseignements utiles à d'autres pays;
- aider les pays en développement à renforcer leurs capacités, de façon à tirer profit des débouchés créés par la libéralisation du système commercial;
- intensifier les efforts visant à coordonner l'action avec d'autres organismes des Nations Unies et institutions financières internationales afin de mieux s'attaquer au problème complexe de l'insécurité alimentaire, principalement sous l'angle de l'éducation, de la santé et d'autres aspects sociaux apparentés.

Suivi de la part des pays:

- inclure, dans les prochains rapports sur la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, des informations concernant les effets des

politiques et de projets et programmes spécifiques sur la lutte contre la pauvreté et sur la sécurité alimentaire;

- renforcer les politiques et les stratégies nationales concernant l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire et accorder une priorité élevée à l'allocation de crédits budgétaires en faveur du développement rural et agricole, afin d'accélérer la croissance économique et le développement et de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Suivi de la part des donateurs et des organisations internationales:

- privilégier, lorsque cela est possible, les achats locaux et régionaux pour la fourniture d'une aide alimentaire aux pays en développement, tant pour des secours d'urgence que pour des programmes de développement.

Rapports des troisième et quatrième sessions du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un ensemble de directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

23. Le président du Groupe de travail intergouvernemental, M. Mohammad Saeid Noori-Naeeni (Iran), a présenté les rapports des troisième et quatrième sessions du Groupe, tenues du 5 au 10 juillet 2004 (CFS 2004/5) et le 23 septembre 2004 (IGWG RTFG 5/1), au siège de la FAO. Il a rappelé que le Groupe de travail intergouvernemental avait été créé par le Conseil, à sa cent vingt-troisième session, à titre d'organe subsidiaire du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, et que le Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* et le Conseil avaient chargé le Groupe d'achever ses travaux dans un délai de deux ans.

24. Le président a rappelé brièvement les modalités de négociation et a présenté les directives volontaires, telles qu'elles ont été adoptées par le Groupe de travail intergouvernemental.

25. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a félicité le président, le Bureau et les membres du Groupe de travail intergouvernemental de leurs négociations constructives. Le Comité a mentionné, tout particulièrement, le rôle important joué par d'autres parties prenantes lors de l'élaboration de ces directives. Le Comité a également félicité le Secrétariat.

26. Le Comité a approuvé les directives volontaires, telles qu'elles lui ont été présentées, et a décidé de les soumettre au Conseil, pour adoption finale. Le rapport final du Président est joint au présent rapport (document CL 127/10-Sup.1).

**CL/131/6 – RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE
(Rome, 20-25 novembre 2006)**

(paragraphe 7 à 9)

FORUM SPÉCIAL

7. Le Forum spécial était destiné à encourager, entre les différentes parties prenantes, un dialogue sur la base de l'Engagement sept du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et des orientations fournies par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à ses trentième et trente et unième sessions.

8. Le dialogue entre les différentes parties prenantes a réuni les membres du Comité et des représentants de plus de 100 organisations de la société civile, regroupant des agriculteurs, des pêcheurs, des populations autochtones, des alliances contre la faim, des ONG, le secteur privé, des organisations de jeunes et de femmes dans le monde entier et des représentants d'organisations intergouvernementales. Les conclusions de ce dialogue sont présentées en annexe, dans la Synthèse du Président sur les conclusions des débats du Forum spécial entre parties prenantes

« Un monde libéré de la faim: progrès et perspectives concernant la réalisation du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation ».

9. La synthèse du Président n'a été ni négociée ni approuvée par les participants au Forum spécial. Il ne s'agit donc pas d'un texte ayant des effets contraignants pour les membres du Comité, la société civile ou toute autre organisation ayant participé au Forum spécial.

III. DÉCISIONS DU CONSEIL DE LA FAO

EXTRAITS DU DOCUMENT CL 127/REP

RAPPORT DE LA TREIZIÈME SESSION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (Rome, 20-23 septembre 2004)

(paragraphes 17 à 26)

17. Le Conseil a approuvé le rapport de la trentième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), ainsi que les conclusions et recommandations qui y figuraient. En ce qui concerne l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation, le Conseil s'est inquiété de ce que les progrès accomplis pour réduire le nombre de personnes sous-alimentées demeuraient très lents au niveau mondial. Il a souligné en particulier que la situation dans les pays d'Afrique subsaharienne était préoccupante. Le Conseil a noté que les efforts faits pour lutter contre la faim demeuraient insuffisants. À cet égard, le Conseil a rappelé que le développement rural jouait un rôle essentiel dans le développement durable et la lutte contre la pauvreté et la faim et a invité à exhorté les pays à accorder un rang de priorité plus élevé à la sécurité alimentaire par le biais du développement agricole et rural dans les stratégies et budgets nationaux. Plusieurs Membres ont informé le Conseil des mesures prises par leur gouvernement pour venir à bout de la pauvreté et de la faim.

18. Le Conseil a souligné que la lutte contre la faim et la pauvreté incombait, au premier chef, aux gouvernements nationaux. Il est convenu de l'importance capitale à cet égard d'une volonté politique ferme et d'un environnement politique, social, économique et naturel porteur, orienté sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le Conseil a souligné que les efforts faits au niveau national devaient pouvoir s'appuyer sur un environnement international favorable et est convenu de la nécessité de renforcer l'allocation de ressources au développement agricole et rural, notamment au titre de l'Aide publique au développement (APD). De nombreux Membres ont souligné l'importance d'alléger la dette des pays en développement. Le Conseil a souligné l'importance de l'aide alimentaire, notamment dans les situations d'urgence, mais a précisé que la faim ne saurait être durablement éradiquée par la seule aide alimentaire.

19. Le Conseil a fait état des conséquences des invasions massives de criquets en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord et des situations d'urgence causées par une série de cyclones en Amérique centrale et dans les Caraïbes, avec leurs répercussions sur la sécurité alimentaire et l'aggravation de la faim et de la pauvreté qui en était résultée pour les populations démunies. Plusieurs Membres qui subissaient le contrecoup de la crise acridienne ont tenu à exprimer toute leur gratitude à la FAO et aux pays donateurs qui leur avaient apporté une aide et ont demandé instamment une assistance supplémentaire en vue d'appuyer les efforts considérables déjà déployés. Le Conseil a recommandé aux pays donateurs, à la FAO et aux organismes des Nations Unies concernés d'accélérer le rythme de l'aide d'urgence concertée dispensée aux pays sinistrés, afin d'éviter une nouvelle aggravation de la situation.

20. Le Conseil a noté avec satisfaction que le Comité s'était félicité des Accords-cadres de juillet 2004 de l'OMC et a fait sien l'avis du Comité selon lequel il convenait de redoubler d'efforts afin de donner corps à ce consensus. Le Conseil a également approuvé la recommandation du Comité selon laquelle l'analyse des échanges commerciaux devait continuer à faire partie intégrante de l'évaluation de la sécurité alimentaire mondiale et en vertu de laquelle la

FAO devrait aider les pays en développement à renforcer leur capacité à tirer parti des débouchés créés par un environnement commercial libéralisé.

21. Le Conseil a approuvé la décision du Comité d'organiser un Forum spécial, qui se tiendrait en 2006 et aurait pour objet de faire le point en ce qui concerne les objectifs fixés par le Sommet, conformément aux recommandations formulées au titre de l'Objectif 7.3, plus précisément des alinéas 7.3 g) et 7.3 h). Le Conseil est convenu qu'à l'occasion de la trente et unième session du Comité, en 2005, un dialogue multipartite aurait lieu, dans la limite des ressources disponibles entre les gouvernements, les organisations internationales et des représentants de la société civile.

22. Le Conseil a noté que, sur la base de la recommandation qu'il avait formulée à sa cent vingt-cinquième session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale avait examiné le modèle de rapport révisé sur la suite donnée au Sommet mondial de l'alimentation. Le Conseil est convenu que le Secrétariat devrait créer un Groupe de travail d'experts, équilibré sur le plan géographique, qui examinerait et mettrait définitivement au point le modèle de rapport révisé, ainsi qu'une série d'indicateurs y afférents.

Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un ensemble de directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (septembre 2004)

23. Le Conseil a rappelé qu'à la demande du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*, il avait constitué, à sa cent troisième session, un Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un ensemble de directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Le Groupe de travail a adopté le texte des directives volontaires le 23 septembre 2004, à sa quatrième session, et l'a soumis au Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa trentième session (Rome, 20-23 septembre 2004), qui a approuvé les directives et les a soumises au Conseil pour adoption définitive. Le Conseil a remercié le Président, les membres et les observateurs du Groupe de travail intergouvernemental, de même que le Secrétariat, de l'heureuse conclusion des négociations qui ont été menées dans un esprit de transparence et de participation.

24. Le Conseil a remercié le Président, les membres et les observateurs du Groupe de travail intergouvernemental, de même que le Secrétariat, de l'heureuse conclusion des négociations qui ont été menées dans un esprit de transparence et de participation.

25. Le Conseil a adopté les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui figurent à l'Annexe D au présent rapport. Le Conseil a recommandé à tous les Membres de les appliquer, a décidé de les porter à l'attention de la prochaine session de la Conférence et a demandé au Directeur général d'en assurer une large diffusion auprès de l'ensemble des organes et organismes pertinents des Nations Unies.

26. De nombreux Membres ont en outre demandé au Secrétariat de prendre les mesures nécessaires - intégration dans les propositions du prochain PTB et prise en compte systématique - pour qu'il soit donné suite aux directives volontaires, grâce notamment à la préparation d'informations, de communiqués et de matériels didactiques, et de renforcer sa capacité à aider les États Membres à appliquer les directives. De nombreux Membres ont également demandé au Secrétariat de rechercher des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour améliorer encore la visibilité des directives.

EXTRAITS DU DOCUMENT CL 131/REP
RAPPORT DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE MONDIALE
(Rome, 30 octobre – 4 novembre 2006)³
(paragraphe 15 à 21)

15. Le Conseil a approuvé à l'unanimité le rapport de la trente-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Il a félicité le Secrétariat pour l'organisation et la conduite du Forum spécial, qui a permis d'entendre de nombreux points de vue intéressants sur la faim et la pauvreté dans le monde, et s'est inquiété de l'absence de progrès dans la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. Certains Membres ont demandé que le Forum spécial soit institutionnalisé, tandis que d'autres ont indiqué qu'ils n'étaient pas favorables à cette proposition. De nombreux Membres ont demandé que des options permettant de poursuivre l'engagement des nombreuses parties prenantes dans les années à venir soient étudiées lors de la prochaine session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

16. Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès réguliers de l'Alliance internationale contre la faim et il a accueilli favorablement les propositions visant à en accroître l'autofinancement à l'avenir, grâce à la mobilisation de nouvelles ressources, reconnaissant que la FAO continuait d'avoir un rôle de catalyseur à jouer et que des mesures devraient être prises pour intensifier le dialogue et les activités de réseau avec d'autres tribunes déjà établies, également à l'échelle régionale et mondiale.

17. Le Conseil a apprécié l'Initiative « Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim en 2025 », qui vise à promouvoir la réalisation des buts fixés lors du Sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

18. Le Conseil a noté que de nouveaux enjeux, qui font actuellement l'objet d'intenses débats au sein de la communauté internationale, comme les biocombustibles, la biodiversité agricole, les changements climatiques, ainsi que l'utilisation de l'expression « biens publics mondiaux », avaient été mentionnés lors des débats du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

19. Le Conseil a également noté que plusieurs pays appelaient à l'application rapide des directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, mais il a souligné le caractère volontaire de ces directives.

20. De nombreux Membres ont demandé au Secrétariat d'intégrer les directives volontaires dans son programme de travail, mais d'autres s'y sont opposés.

21. De nombreux Membres ont invité la FAO à redoubler d'efforts en ce qui concerne la coordination et la coopération avec d'autres organisations des Nations Unies, en particulier celles établies à Rome.

³ CL 131/6; CL 131/PV/2; CL 131/PV/11.